Élections communales du 13 octobre 2024 :
Arrêt provisoire des listes de candidats

*Séance du……………………………. septembre 20…… (26ème jour avant le scrutin)*

Le bureau communal est composé comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fonction** | **Nom** | **Prénom** |
| Président |  |  |
| Secrétaire |  |  |
| Assesseur |  |  |
| Assesseur |  |  |
| Assesseur |  |  |
| Assesseur |  |  |

Les membres du bureau ont prêté, avant le commencement des opérations, le serment visé à l'article L4125-3, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Les témoins de partis ont prêté le serment visé à l’article L4134-1, §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et se sont engagés sur l’honneur à ne pas outrepasser les limites de la mission que leur attribue ce Code.

Vu les articles L4142-11 à 17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les actes de présentation et les déclarations d’acceptation de candidatures qui ont été déposés et qui ont été tenus régulièrement à la disposition, pour examen, sans déplacement, des candidats et des déposants ;

Vu les observations écrites déposées par M/Mme……………………………………….............................,
et annexées au présent procès-verbal (*annexe 4*) ;

Après examen des actes de candidatures pour lesquels un procès-verbal d’irrecevabilité a été établi par le président du bureau ;

Après vérification des actes de candidatures présentés conformément à l’article L4142-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après vérification des actes de candidatures ayant été déclarés recevables par le président du bureau ;

**Décide**:

* Ont fait l’objet d’un procès-verbal d’irrecevabilité du président du bureau, sont toujours incomplètes à l’issue de la seconde présentation, et sont par conséquent écartées, les listes et candidatures suivantes :
* Liste…………………………… déposée par M/Mme…….....................................................pour les motifs suivants[[1]](#footnote-2) :
* Non-respect du nombre de signatures régulières ;
* Non-respect des mentions prévues à l’article L4142-4, §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect de l’obligation d’insertion des déclarations énumérées à l’article L4142-4, §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation concernant le nombre de candidats et la composition équilibrée des listes ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation concernant le nombre de candidats d’une liste unique.
* Candidature…………………………. déposée par M./Mme……..........................................pour les motifs suivants[[2]](#footnote-3) :
* Non-respect du nombre de signatures régulières ;
* Non-respect des mentions prévues à l’article L4142-4, §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect de l’obligation d’insertion des déclarations énumérées à l’article L4142-4, §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation concernant le nombre de candidats et la composition équilibrée des
listes ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation concernant le nombre de candidats d’une liste unique.
* Ont été déclarées recevables par le président du bureau, mais sont écartées par le bureau, les listes et candidatures suivantes :
* Liste……………………………. déposée par M/Mme…….....................................................pour les motifs suivants[[3]](#footnote-4) :
* Non-respect du nombre de signatures régulières ;
* Non-respect des mentions prévues à l’article L4142-4, §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect de l’obligation d’insertion des déclarations énumérées à l’article L4142-4, §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §1 du Code de la démocratie locale et de
la décentralisation concernant le nombre de candidats et la composition équilibrée des listes ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation concernant le nombre de candidats d’une liste unique.
* Candidature……………………………. déposée par M/Mme……..........................................pour les motifs suivants[[4]](#footnote-5) :
* Non-respect du nombre de signatures régulières ;
* Non-respect des mentions prévues à l’article L4142-4, §5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect de l’obligation d’insertion des déclarations énumérées à l’article L4142-4, §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §1 du Code de la démocratie locale et de
la décentralisation concernant le nombre de candidats et la composition équilibrée des listes ;
* Non-respect du prescrit de l’article L4142-7, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation concernant le nombre de candidats d’une liste unique.
* Écarte pour inéligibilité la candidature de :
* M./Mme………………………………………………………………………………………………..

Les motifs d’inéligibilité sont les suivants :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….

* Écarte en raison de la non-conformité de leur sigle à l’article L4142-26, §3 du
 Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les listes suivantes :
* Liste……………………………………...déposée par M/Mme……................................................
………………………………………………………………………………………………………………
* Liste……………………………………...déposée par M/Mme……................................................
………………………………………………………………………………………………………………
* De ne pas écarter, pour motif d’inéligibilité, malgré les observations faites à cet égard, la candidature de M/Mme………………………………………………………………………………………
parce que les éléments dont dispose actuellement le bureau ne permettent pas de considérer l’inéligibilité comme établie.

* D’arrêter provisoirement les listes de candidats conformément au présent procès-verbal qui sera signé par tous les membres du bureau et tous les témoins à la séance de ce jour.

Le bureau prescrit, conformément aux articles L4142-14 et 15 §1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l’envoi immédiat, par lettre recommandée ou tout autre moyen dont la preuve de réception peut être actée, aux déposants qui ont fait la remise des actes de présentation où figurent les candidats écartés, d’extraits du procès-verbal reproduisant textuellement l’indication des motifs invoqués à l’appui de sa décision. Lorsque le motif invoqué est l’inéligibilité d’un candidat, l’extrait du procès-verbal est envoyé, en outre, de la même manière, à ce candidat.

**Commentaires et observations divers :**

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

De tout quoi il a été dressé le présent procès-verbal.

Fait à ………………………………………., le …………………………………….20….

**Le Secrétaire, Les Assesseurs, Le Président, Les Témoins,**

(Signature) (Signatures) (Signature) (Signatures)

1. Cochez la mention utile [↑](#footnote-ref-2)
2. Cochez la mention utile [↑](#footnote-ref-3)
3. Cochez la mention utile [↑](#footnote-ref-4)
4. Cochez la mention utile [↑](#footnote-ref-5)